

Saisines du CVAL présentées au Conseil d'arrondissement
du 9 mars 2021

Saisine n°1

Monsieur Guy Dallevet, président de l'association « la sauce singulière », a été désigné au nom du CVAL pour rapporter en séance la double question suivante :

- 1) *Les associations du 7^e arrondissement sont pour la plupart à la recherche de locaux pour des besoins divers : stockage, accueil des adhérents, organisation des activités, bureaux... Par ailleurs, il existe des locaux vacants dans le patrimoine municipal qui pourraient correspondre à ces besoins. Il serait donc pertinent de mettre en adéquation les locaux et les besoins associatifs dans l'arrondissement. La mairie d'arrondissement peut-elle d'une part recenser les besoins des associations du 7^e arrondissement en matière de locaux (typologie et taille des locaux, fréquence et durée de l'utilisation, ...) et d'autre part faire connaître aux associations le patrimoine qui peut être mis à leur disposition ? Par ailleurs, serait-il possible d'envisager des mises à disposition gratuites pour les associations ?*

- 2) *Les associations du 7^e arrondissement, comme celles de la ville de Lyon, organisent des événements ponctuels tout au long de l'année. Pour les transports et les déplacements, elles utilisent très souvent des véhicules de location qui ont un impact environnemental et financier important. Dans le but de diminuer ce double impact négatif, il serait souhaitable de pouvoir disposer d'une flotte dédiée de véhicules de location de moins de 3,5 tonnes à faibles émissions et à un coût le plus léger possible. La mairie du 7^e arrondissement pourrait-elle se rapprocher de la mairie centrale afin d'initier une consultation des associations pour recenser les besoins locatifs et ensuite passer un marché public pour la location de véhicules ? Les associations auraient un droit de tirage sur ce marché et pourraient bénéficier de tarifs doux pour la location de véhicules respectueux de l'environnement. Ces tarifs préférentiels devraient permettre aux associations de faire des économies et ainsi de favoriser l'emploi sur leurs événements.*

Réponse

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur DALLEVET, pour cette question qui en fait deux. Je tiens aussi à souligner, mais Laurent BOSETTI l'a fait, qu'il y a eu du coup un choix collectif de la part des associations pour savoir quelles seraient les questions prioritairement portées au conseil municipal. Et effectivement, cette question de mutualisation des moyens pour permettre à la vie associative de vivre pleinement a été, et est ressortie, en tête des questions. Nous allons y répondre à deux voix, puisqu'il

y a deux questions, avec Madame GRIES sur les locaux, et Madame HENOCQUE, qui presque, pourrait parler au nom de la Ville sur les véhicules. Mais avant de vous céder la parole, est-ce qu'il y a des interventions des conseillers d'arrondissement sur cette question ? Je n'en vois pas, je propose donc à Madame GRIES de répondre au nom de la mairie du 7^e sur la première question sur les locaux.

Mme GRIES : Merci, Madame la Maire, merci, Monsieur BOSETTI pour votre introduction, Monsieur DALLEVET, mesdames et messieurs les représentantes et représentants des associations, mesdames et messieurs les bénévoles, habitantes et habitants de notre arrondissement. Je veux tout d'abord remercier la cinquantaine d'associations et acteurs locaux présents lors de la vie associative et locale du 03 février pour leur investissement, leur altruisme, leur dynamisme au service de chacun, source d'une très grande richesse partagée au service du bien commun. Comme vous avez pu toutes et tous le mesurer, la vie associative est un axe prioritaire de notre arrondissement. Depuis le début du mandat, nous avons pu rappeler notre attachement au monde associatif et au rôle essentiel en faveur du lien social, du respect de l'autre et de la solidarité. Notre soutien ne se résume pas qu'à des discours. Nous sommes conscients et conscientes des besoins des associations, d'autant plus que depuis la crise sanitaire, vous pouvez faire face à des difficultés financières et matérielles, à la fois conjoncturelles et structurelles. Après un diagnostic concernant la vie associative dans notre arrondissement, nous avons porté et créé le conseil de la vie associative et locale qui intègre le comité d'initiative et de consultation d'arrondissement. Nous développons également la communication entre la mairie d'arrondissement et le tissu associatif local et nous relayons les événements associatifs. Afin de mieux détailler les besoins et les problématiques concernant les locaux, nous allons transmettre d'ici le printemps un questionnaire aux associations du 7^e arrondissement via courriel. Il sera également disponible sur le site de la mairie du 7^e. Nous souhaitons par ailleurs travailler en partenariat avec la commission interne du conseil de la vie associative relative aux développements et mutualisations des locaux et du matériel afin de réaliser ce questionnaire. Cette commission regroupe actuellement douze associations locales.

En application avec la loi Paris-Marseille-Lyon et le Code général des collectivités territoriales, la mairie d'arrondissement gère des équipements de proximité, dont des salles et des locaux. Dans le 7^e arrondissement, nous gérons les locaux et les salles suivantes :

- La Maison Ravier, rue Ravier, qui comporte quatre salles ;
- La Maison de la Guillotière, rue Béchevelin, trois salles disponibles ;
- Les Pavillons, Place des Pavillons, qui comporte une salle et un dojo ;
- Les locaux Boyer, rue Boyer, qui comporte deux salles ;
- Et le centre Berthelot, avenue Berthelot, qui comporte quatre salles.

Nous gérons également quatre équipements sportifs :

- Le Gymnase Gabriel Rosset, rue du château de Gerland ;
- Le Gymnase Victor Lagrange, rue Victor Lagrange ;
- Le Gymnase Clémenceau, rue Béchevelin ;
- Et le Stade des Channées, rue Félix Brun.

Nous travaillons à une réorganisation et une clarification des procédures d'octroi des salles et des locaux de proximité afin de mieux communiquer auprès du tissu associatif. Ainsi, concernant les équipements sportifs, nous avons créé une procédure unique avec une adresse mail spécifique et un formulaire sur le site de la mairie du 7^e afin de pouvoir réserver plus facilement des créneaux ponctuels. Pour toutes questions ou demandes de réservation, vous pouvez vous rapprocher du service de gestion des salles associatives et des équipements sportifs en mairie du 7^e.

De plus, la Ville de Lyon et les mairies d'arrondissement ont engagé une étude de recensement des locaux vacants du patrimoine de la Ville pour envisager un transfert aux arrondissements. De cette étude, la mairie d'arrondissement est en cours de visite concernant ces locaux et se positionne pour

permettre aux associations d'accéder à plus d'équipements de proximité. Nous serons très attentifs aux opportunités qui s'offrent à l'arrondissement. La Ville de Lyon est en parallèle en train d'étudier la question d'appel à manifestation d'intérêt pour ouvrir les salles et les locaux qui ne seront pas transférés. De plus, un appel à projets citoyen reposant sur l'identification de lieux par la mairie d'arrondissement permettra de travailler de manière innovante à la co-construction de nouveaux projets d'équipement public et de réhabilitation – ou aménagement – de l'espace public avec les habitantes et les habitants. À côté du budget participatif, cette démarche permettra d'associer les habitants et les habitantes dès l'initiative et l'élaboration du projet lui-même et ses pourtours pour développer une démocratie contributive.

Concernant votre question sur la mise à disposition gratuite pour les associations, ce soir, nous présentons la délibération 1977 qui est soumise pour avis lors de ce conseil d'arrondissement et qui informe qu'à titre transitoire pour sécuriser rapidement l'activité de location de salles des mairies d'arrondissement, l'ensemble des barèmes actuellement appliqués pour les neuf arrondissements seront maintenus sans aucune modification. Cependant, cette question de gratuité des salles et des locaux de proximité pour les structures à but non lucratif d'intérêt général fait l'objet d'une attention très particulière depuis le début du mandat par Madame NUBLAT-FAURE, adjointe à la Ville de Lyon, déléguée aux sports, à la jeunesse, à la vie associative et à l'éducation populaire, par Monsieur GODINOT, adjoint délégué au patrimoine, et Monsieur MAES, adjoint délégué aux relations avec les mairies d'arrondissement. Des commissions de travail ont été initiées entre les adjoints et les adjointes d'arrondissement délégués aux questions associatives et la question est travaillée en commission des maires d'arrondissement. De plus, comme j'ai pu le mentionner précédemment, la gestion des équipements de proximité relevant de la compétence des conseils d'arrondissement, la majorité a institué les commissions mixtes paritaires composées à nombre égal de représentants du maire d'arrondissement et de représentants du maire de la Ville de Lyon. Cette commission définit collectivement les conditions générales d'admission et d'utilisation des équipements de proximité principalement destinés aux habitantes et habitants de l'arrondissement. C'est une commission qui est prévue par la loi PML de 1982, mais qui n'a jamais été réunie dans notre ville. Nous vous tiendrons bien sûr au courant de toutes modifications éventuelles.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup, Madame GRIES pour cette réponse à cette première question. Pour la seconde question, on va bien sûr délibérer pour la transmission au maire de Lyon via une question écrite du conseil d'arrondissement, mais je voulais profiter de la présence de Madame HENOCQUE dans le 7^e arrondissement pour vous apporter quelques premières pistes de réponse. Mais cela fera l'objet aussi, évidemment, d'une réponse plus officielle, puisque c'est la procédure du CVAL. Madame HENOCQUE, si vous voulez donner les quelques pistes de réponse.

Mme HENOCQUE : Merci, Madame la Maire. Bonjour à toutes et à tous, et merci, Monsieur DALLEVET de représenter les associations qui se sont concertées pour ces questions. Concernant la deuxième question sur la possibilité d'un marché de la Ville de Lyon sur lequel les associations pourraient avoir un droit de tirage concernant des locations de véhicules utilitaires, en effet, le central vient en proximité, puisqu'au-delà de ma fonction de conseillère d'arrondissement, je suis adjointe à la Ville, en charge des finances et de la commande publique. J'ai interrogé la direction de la commande publique et la direction des affaires juridiques de la mairie centrale sur votre question. C'est vrai que c'est une question très complexe et je pense après une première étude qu'il faudrait trouver une autre solution que celle que vous avez proposée dans votre question, parce qu'en fait, on est sur un nœud de difficultés juridiques, en réalité. Je vois trois difficultés principales. La première, il m'a été expliqué que la Ville ne peut pas passer de marché pour des tiers. Elle ne passe que des marchés pour son

compte à elle ou éventuellement si elle est en groupement d'achats avec un partenaire, mais c'est une démarche qui est complexe et qui se justifie si on a un volume d'achats important et fréquent. Comme entre la Ville et le CCAS, par exemple. La deuxième difficulté, c'est que les véhicules soient loués par la Ville de Lyon ou soient propriété de la Ville de Lyon si elle les achète, l'assurance de la Ville n'acceptera pas que les véhicules soient utilisés par des tiers. Là aussi, seuls les agents de la Ville sont couverts pour utiliser les véhicules de service. Enfin, une dernière difficulté, même si on n'avait pas eu les deux premières contraintes que j'ai indiquées, le fait de prêter un véhicule à une association est considéré comme une subvention en nature dont on doit systématiquement calculer la valeur pour chaque utilisation. Donc, on est sur un système assez complexe. Avec tous ces éléments, c'est vrai que moi, il me semble plus simple que les associations puissent de manière concertée essayer de trouver un accord avec une entreprise de location de véhicules qui pourrait essayer de faire un prix préférentiel. Et si les associations ne s'en sortaient pas, à la limite, avoir recours à la subvention, ce que je ne plaide pas forcément en tant qu'adjointe aux finances, responsable des deniers de la Ville, mais ça serait une solution, éventuellement, plus appropriée que celle que vous avez proposée. Voilà les premiers éléments dont je pouvais vous faire part, mais *a priori*, on est plutôt sur une impossibilité de donner une réponse positive, en l'état en tout cas du dispositif proposé par les associations.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup, Madame HENOCQUE, pour vos arguments qui étaient très clairs. On retient que le dispositif proposé n'est pas forcément adapté, néanmoins, on peut toujours réfléchir à ce que les associations puissent trouver des solutions pour ces véhicules-là avec effectivement l'avènement de la ZFE à Lyon. Mais en tout cas, merci pour ces réponses très claires, qu'il va falloir du coup refaire par écrit, puisque c'est la procédure, mais nous comptons sur vous.

Pour la deuxième question, voir courrier de Bertrand Maes

Saisine n°2

Monsieur Prosperi, membre de l'association la Gourguillonnaise, a été désigné au nom de l'association la Gourguillonnaise pour rapporter en séance la question suivante :

La Métropole de Lyon met depuis 1980 des locaux de 1000 m² à la disposition de l'association culturelle la Gourguillonnaise. Dans ces locaux situés au 4 rue du commandant Ayasse, l'association anime un théâtre de 90 places, un studio de danse de 100 m², une salle de musique insonorisée, trois labos photos, trois grandes salles de répétition et un bar. Ces locaux ont été entièrement équipés et entretenus par la Gourguillonnaise. Au 31 août 2021, la convention de mise à disposition ne sera pas prolongée et l'association devra quitter les lieux. Elle se retrouvera de fait sans locaux et la ville de Lyon et le 7^e arrondissement perdront un pôle associatif et culturel majeur. La ville de Lyon peut-elle entreprendre des discussions avec la Métropole pour récupérer ces locaux afin de les mettre à disposition des associations ? La Gourguillonnaise est tout à fait prête à partager les lieux et les équipements techniques avec d'autres acteurs associatifs. Par ailleurs, la Gourguillonnaise s'inquiète de l'avenir des deux agents de la Métropole mis à disposition de l'association et qui ne connaissent pas encore leur nouvelle affectation à partir du 1^{er} septembre 2021.

Réponse

Saisines du CVAL présentées au CA du 9 mars 2021

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur PROSPERI. Est-ce qu'il y a des réactions, des interventions sur cette question ? Je n'en vois pas. Évidemment, merci, Monsieur PROSPERI pour votre question et je vais vous exprimer la volonté au sein de la mairie du 7^e de maintenir cette coopération entre les acteurs de l'arrondissement dont vous avez fait état. Vous, en tant qu'acteur culturel et acteur associatif, vous participez à l'émancipation des habitants et je vous remercie pour ce travail qui dure depuis des décennies comme vous dites, 40 ans, on a bien noté. J'ai bien noté aussi, évidemment, le descriptif que vous faites de ce patrimoine culturel, locatif, et je trouve qu'effectivement, c'est une richesse pour le 7^e arrondissement. Je n'ai pas moi, de réponse à vous apporter en tant que maire du 7^e, mais évidemment, j'invite le conseil d'arrondissement à voter cette question afin que nous puissions interpellier la Ville de Lyon, puisque vous avez souhaité interpellier la Ville de Lyon, mais évidemment la Métropole de Lyon qui est quand même l'acteur principal dans ce dossier sur l'avenir des locaux et la volonté de préservation de ces locaux et donc du matériel puisque vous le laisseriez si la vocation de ces locaux était préservée pour la culture et la vie associative. Et puis, cette inquiétude sur les deux agents de la Métropole que vous avez mentionnés. Je pense que le conseil d'arrondissement va voter favorablement pour porter ces questions auprès de la Ville et de la Métropole et obtenir une réponse le plus rapidement possible, puisque je crois savoir qu'il y a un deadline en août 2021.

Voir également le courrier de réponse de Bertrand Maes